



Capreno®

HERBICIDE maïs*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Bidon 3 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 2-27

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2170992

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : tembotrione
Teneur : 345g/l, soit 28.3% (m/m)

Famille chimique : tricétones

Mode d'action : Absorbé rapidement à travers la surface foliaire, il agit par inhibition de la biosynthèse des caroténoïdes.

Substance active : thiencarbazone-méthyl
Teneur : 68g/l, soit 5.6% (m/m)

Famille chimique : sulfonyl-amino-carbonyl-triazolinone

Mode d'action : Inhibition de l'enzyme ALS.

Substance active : isoxadifen-éthyl
Teneur : 134g/l, soit 11% (m/m)

Famille chimique : chinolines

Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

Description

CAPRENO est un herbicide de post-levée de la culture de maïs.

Cette spécialité est efficace sur les principales graminées et dicotylédones du maïs.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Préparation de la bouillie

Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur, agiter le bidon de CAPRENO, verser la dose nécessaire et rajouter l'adjivant. Compléter le remplissage de la cuve et mettre l'agitation en marche. Maintenir une agitation modérée pendant l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitements

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTIONS INDIVIDUELLES			NETTOYAGE	PROTECTION DES PLANTES
	PROTECTION contre les maïs et les plantes envahissantes	PROTECTION contre les plantes envahissantes et les graminées	PROTECTION contre les graminées		
CHIQUETTE NITRILE N° 140 327 1003	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE
CHIQUETTE NITRILE N° 430 19332 141 RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE
CHIQUETTE NITRILE N° 430 19332 141 RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE
CHIQUETTE NITRILE N° 430 19332 141 RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE
CHIQUETTE NITRILE N° 430 19332 141 RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE
PROTECTION RESPIRATOIRE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE
PROTECTION RESPIRATOIRE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE	RECOMMANDE

RECOMMANDE : lorsque l'application est effectuée dans un environnement où l'agent est présent dans l'air.

RECOMMANDE : lorsque l'application est effectuée dans un environnement où l'agent est présent dans l'air.

RECOMMANDE : lorsque l'application est effectuée dans un environnement où l'agent est présent dans l'air.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Nettoyage du pulvérisateur

Il est impératif de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur après l'application pour éviter toute contamination ultérieure des bouillies.

Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau et remplir entièrement la cuve en utilisant un produit nettoyant. A titre d'exemple, mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.

Etant donné le volume important de solution mis en oeuvre, veiller à vidanger l'appareil à l'écart de tout point d'eau ou égout se déversant dans un cours d'eau ainsi qu'à l'écart de toute plantation ou culture en particulier près des zones explorées par les racines.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire



appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rinçée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du

sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturelles, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H361d - Susceptible de nuire au foetus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (yeux, reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante

EUH 208- Contient Tembotrione, Isoxadifen-ethyl, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation

Classes de danger

Danger principal

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

Danger secondaire

Danger tertiaire

Tableau des usages et doses autorisées

afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.29l/ha	1 trait./an stade BBCH 12 à BBCH 16	BBCH 16	1a, 4a

Concernant le risque de phytotoxicité sur les lignées de maïs destinées à la production de semences, il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné ou du détenteur du produit.

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :
<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

	Adventices très sensibles (Eff. > 95%)	Adventices peu sensibles (Eff. 85% to 94%)	Adventices moyennement sensibles (Eff. 70% to 84%)	Adventices peu sensibles (Eff. < 70%)
Graminées	Panic pied-de-coq Millet commun Panic dichotome Sétaire glauque Sétaire verte	Digitaire sanguine		
Dicotylédones	Abutilon ordinaire Amarante réfléchie Ambroisie Mouron rouge Colza d'hiver (repousses) Capselle bourse-a-pasteur Bleuet des champs Chénopode blanc Chénopode hybride Chénopode polysperme Datura stramoine Lamier amplexicaule Lamier rouge Matricaire camomille Renouée liseron Renouée feuilles de patience Renouée persicaire Rumex Morelle noire Laïteron des champs Mouron des oiseaux Veronique agreste Pensee des champs	Liseron des champs Fumeterre officinal Veronique des champs Lampourde commune	Chardon des champs Gaillet gratteron Paturin annuel Véronique à feuilles de lierre	Mercuriale annuelle Veronique de Perse

Le spectre d'efficacité présenté est obtenu avec un adjuvant à base d'esters méthyliques d'huile de colza présentant des propriétés d'amélioration de la rétention, de la résistance au lessivage, de l'étalement et de la pénétration. Des variations peuvent être observées en fonction de la nature de l'adjuvant utilisé.

Traitements

Dose(s) préconisée(s)

CAPRENO s'utilise sur maïs grain et fourrage, à la dose pleine de 0.29 L/ha contre les adventices annuelles entre les stades 2 et 6 feuilles des Maïs. Afin d'optimiser l'efficacité, CAPRENO doit s'utiliser avec un adjuvant présentant des propriétés d'amélioration de la rétention, de la résistance au lessivage, de l'étalement et de la pénétration.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

CAPRENO s'utilise sur maïs grain et maïs fourrage au stade post-levée de la culture, du stade 2 feuilles au stade 6 feuilles étaillées.



L'utilisateur devra veiller au bon état végétatif de la culture : ne pas traiter des maïs mal implantés, en mauvais état végétatif, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse, ou susceptibles de subir de grands écarts thermiques.

La meilleure efficacité est obtenue en traitant des adventices jeunes (dicotylédones : de la levée au stade 2 à 4 feuilles, graminées : de la levée à 3 feuilles).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification HRAC

27 - Absorbé rapidement à travers la surface foliaire, il agit par inhibition de la biosynthèse des caroténoides.

2 - Inhibition de l'enzyme ALS.

Application (matériel, pression)

Application (matériel, pression)

- Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (150 à 400 L/ha).
- Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 bars.
- Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.
- Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage
- Nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

- Traiter par temps calme. Eviter la dérive de pulvérisation vers les cultures adjacentes en particulier vers la betterave et vers le tournesol.
- Utiliser CAPRENO à des températures comprises entre 10 et 25°C au maximum. Après une période de froid (< 10°C), retarder l'application jusqu'à ce que la culture se soit remise en condition de croissance.
- Ne pas appliquer sur une culture affaiblie par le gel ou la sécheresse, les carences minérales ou toutes autres causes.
- Traiter lorsque l'humidité relative est supérieure à 60%.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs desherbé avec CAPRENO selon les bonnes pratiques agricoles, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes, en respectant les délais entre l'application de CAPRENO et le semis :

- 4 mois : le colza d'hiver (avec labour)
- 5 mois : blé d'hiver (avec ou sans labour), orge d'hiver (avec labour)
- 10 mois : soja (avec ou sans labour), le pois de printemps (avec ou sans labour), les haricots (avec ou sans labour), les betteraves à sucre (avec ou sans labour), le tournesol (avec ou sans labour), blé de printemps (avec ou sans labour) et l'orge de printemps (avec ou sans labour).

Il est fortement déconseillé de semer du Ray-grass à l'automne, mais envisageable au printemps avec un labour.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entièvre responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

En cas d'accident sur un maïs traité avec CAPRENO nécessitant le remplacement de la culture, il est possible d'implanter un autre maïs en respectant un délai d'1 mois entre l'application de CAPRENO et le semis.

Avec ou sans labour, il n'est pas possible d'implanter les cultures de remplacement suivantes : pois, haricot, tournesol, soja, ray-grass. La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entièvre responsabilité de l'agriculteur.

Ne pas planter de culture sur laquelle la tembotrione n'est pas autorisée, moins de 90 jours après l'utilisation du produit CAPRENO.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR; PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Capreno® □ 345 g/l tembotrione 68 g/l thiencarbazone-méthyl 134 g/l isoxadifen-éthyl □ AMM n°2170992 □ Détenteur d'homologation : Bayer SAS □ ® Marque déposée Bayer

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 □ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 □ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 □ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



□ □ □ Attention □ □ □ H361d - Susceptible de nuire au foetus. □ H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (yeux, reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. □ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Janvier 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)